

Mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme

Des éclaircissements s'imposent

La Fédération des Finances **FO** prend acte des 80 créations d'emplois au ministère des finances, dont 70 pour la Douane, annoncées ce jour en Conseil des Ministres dans le cadre des mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme.

Toutefois **FO Finances** déplore leur étalement sur une durée de 3 ans. De plus, elles sont loin de compenser les 2546 suppressions d'emplois dans les ministères économiques et financiers, dont 266 à la Douane, votées dans la Loi de Finances 2015.

De même, l'imprécision des mesures prises en termes de renforcement des moyens en équipement, apparaît en décalage avec les manques constatés dans les unités, révélés au grand jour depuis la mise en place du dispositif Vigipirate Alerte.

FO Finances sera particulièrement attentive au contenu du projet de loi sur le renseignement annoncé pour mars, dans lequel plusieurs directions de Bercy devraient être concernées.

FO Finances s'interroge également sur les mesures concrètes que les autorités gouvernementales souhaitent mettre en œuvre pour le renforcement des contrôles extérieurs à l'Union Européenne dans le cadre de l'espace Schengen.

Pour **FO Finances**, suite aux décisions prises par le Gouvernement ce jour et les nombreuses interrogations qu'elles posent, il est urgent que le Ministre des Finances et des Comptes Publics reçoive les représentants des fédérations de Bercy.

Paris, le 21 Janvier 2015